

DOSSIER DE PRESSE

Élections législatives :

La FFMC manifeste les 13 et 14 mai

NON À LA SURENCHÈRE RÉPRESSIVE !

NON À LA SÉCURITÉ RENTIÈRE !



Contact presse : Fabien Delrot, membre du Bureau national – 06 31 57 79 58
Didier Renoux, membre du Secrétariat national – 01 41 18 12 15
Didier Roca, Coordinateur FFMC91 – 06.13.75.68.98
Aurélien Lefevre, Secrétaire FFMC91 – 06.13.58.80.41

Fédération Française des Motards en Colère
8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL – Tel : 01.48.18.03.20
contact@ffmc.fr – www.ffmc.fr

Table des matières

Interdictions de circulation, privatisation des radars, plaques, gants, permis A2, la FFMC manifeste les 13 et 14 mai.....	Erreur ! Signet non défini.
Mobilité urbaine, un défi social	5
Pourquoi les deux-roues motorisés en milieu urbain sont une solution et non une pollution ..	7
Quelques parlementaires interpellés par la FFMC sur les ZCR	9
Fiches argumentaires.....	10
Liste des manifestations	12
Visuels de la mobilisation	27

MANIFESTATIONS NATIONALES ET ÉLECTIONS

*

STOP A LA MOTOPHOBIE !

Agissons ensemble pour lutter contre la motophobie !

Nous avons décidé d'interpeller les candidats à la présidentielle par une lettre ouverte à tous les candidats, suivie d'actions nationales. Ils nous ont oublié dans leurs programmes ? Nous allons leur dire que nous, nous n'oublions pas et n'oublierons jamais d'agir en faveur de notre Liberté, de l'Égalité, et de la Fraternité, les valeurs essentielles de notre République et les nôtres !

Nous allons agir contre les lois motophobes et liberticides, tous ensemble !

- Le 20 avril, manifestation parisienne, orchestrée par l'antenne PPC, avec au programme visite de tous les QG de campagne des candidats à la présidentielle, et remise en mains propres par le BN de la même lettre ouverte qui aura déjà été reçue par chaque candidat.
- Suite à cette manifestation, le week-end des 13 et 14 mai, toute la France motarde sera mobilisée et manifera avant les législatives pour interpeller ceux qui feront les lois.

Au menu, toutes les dispositions motophobes en cours : interdictions de circuler liées aux ZCR et vignette Crit'Air, Permis A2, infrastructures dégradées, privatisation des radars, verbalisations par vidéosurveillance, routes privées de plus en plus chères, routes publiques de moins en moins

entretenues, obligation de dénoncer, nous n'en pouvons plus, nous n'en voulons plus !

Alors disons-le haut et fort, nous luttons pour la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, parce que notre pays, qui se proclame pays de Liberté, est le pays le plus motophobe du monde, alors même que nos voisins et l'Europe considèrent le deux-roues comme une solution, et surtout pas une pollution.

Pour la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, les motards manifestent partout en France contre la motophobie, du 20 avril au 20 mai.

Pour la liberté, l'égalité et la solidarité, les motards manifestent partout en France pendant les élections.

Mobilité urbaine, un défi social

25 communautés d'agglomérations françaises projettent d'interdire aux véhicules dits « anciens » d'accéder en ville. D'ici 2020, tous les deux-roues motorisés mis en circulation avant 2017 (normes Euro 4) et les autos d'avant 2014 (normes euros 5 et 6) pourraient être interdits de circulation en zones urbaines. Cela va concerner 735 communes de France et quasiment ¼ de la population active.

Le prétexte invoqué par les promoteurs de cette mise au ban, c'est la « pollution de l'atmosphère » pour laquelle les usagers de la route sont désignés comme les principaux coupables, alors que la plus grande part de celle-ci est provoquée par l'industrie, les épandages agricoles, le chauffage des habitations et le fret routier international.

Les « solutions » proposées aux usagers contraints d'abandonner leur véhicule qui fonctionne encore très bien, c'est d'en acheter un neuf ou d'apprendre à s'en passer. Quel mépris !

Contradictions

Les élus des communes périphériques aux villes interdites devront faire face à des contradictions : prononcer à leur tour des interdictions concernant leurs propres administrés et ceux des communes voisines ou voir leur territoire se transformer en parkings de transit pour les usagers ne pouvant plus entrer dans les zones centrales à « circulation restreinte ».

Autre contradiction, les élus écologistes favorables à ces mises au ban des véhicules dits « anciens » ont par ailleurs fait voter des lois contre l'obsolescence programmée et le « jetable », préférant promouvoir le « durable ». Et pourtant, ces restrictions vont rendre inutilisables des autos et des deux-roues motorisés en bon état de fonctionnement. Dans le même temps, la construction et la production de véhicules neufs génèrent aussi de la pollution... et les récents scandales sur la triche aux émissions polluantes de certains constructeurs d'automobiles démontrent que les véhicules les plus récents ne sont pas forcément les plus vertueux.

Interdiction aberrante des 2RM

Alors que nos voisins européens ayant adopté des zones à circulation restreinte laissent rouler les deux-roues motorisés (2RM) unanimement reconnus comme des éléments favorables à la fluidité des déplacements motorisés, la Ville de Paris veut interdire motos et scooters qui participent pourtant au désengorgement du trafic urbain.

Aucune alternative valable

Alors que Mme Hidalgo, maire de Paris, a déclaré vouloir éradiquer les véhicules diesel de la capitale d'ici 2020, son adjoint aux déplacements, M. Christophe Najdovski s'en prend également aux motos et scooters dont aucun ne roule au gasoil ! En réponse aux inquiétudes de ces usagers face à ces menaces touchant à leurs libertés de se déplacer et leurs besoins pratiques de se rendre à leur travail, la ville de Paris propose à ses seuls administrés une aide financière pour acheter un véhicule électrique. Cette « compensation » ne peut satisfaire les usagers venus des proches et lointaines banlieues pour qui il n'y a

souvent aucune alternative à celle du véhicule motorisé personnel pour se déplacer vers leurs lieux d'activités.

Un report vers les transports en commun non évalué et des temps de trajets augmentés

Les usagers résidant dans les banlieues contraints de renoncer à leur véhicule sans possibilité de le remplacer vont grossir les rangs des voyageurs des lignes de métro et de RER déjà surchargées, ce qui va en plus augmenter des temps de trajets travail/domicile. Ce report ne semble avoir fait l'objet d'aucune étude.

Mise au ban des plus faibles*

Seront impactés par ces interdictions les personnes les plus modestes, les salariés, résidant loin des villes, les étudiants, les stagiaires, les demandeurs d'emploi, les salariés contraints à des horaires jour/nuit (après l'arrêt des transports en commun), les commerçants... des difficultés qui vont également s'ajouter pour les petites et moyennes entreprises qui vont encore devoir s'adapter à ces nouvelles contraintes, tant pour leurs salariés que pour les entrepreneurs, leurs clients et leurs fournisseurs. Les seuls bénéficiaires de ces mesures qui relèvent finalement d'une prophylaxie sociale imposée seront les constructeurs automobiles, lesquels produisent de moins en moins sur notre territoire !

Déficit d'information chez les élus concernés

De très nombreux élus concernés par ces plans de restriction de circulation témoignent ne pas avoir été informés.

Méthode forte contre solution douce, une menace pour l'Ecologie

La solution serait de promouvoir l'acquisition de véhicules moins gourmands en énergie (c'est le cas des 2RM) et moins émetteurs de particules en comptant sur un renouvellement progressif, phénomène déjà en cours. En adoptant la méthode forte et les contraintes au motif de la protection de l'Environnement, le ministère de l'Ecologie, la Ville de Paris et les 25 communes favorables à ces restrictions prennent le risque d'éloigner encore davantage les citoyens des enjeux écologiques, lesquels n'ont jamais été si cruciaux.

Une menace pour la cohésion des territoires et de leurs habitants

En acceptant ces interdictions de circulation, le gouvernement prend le risque d'accentuer le fossé social entre les habitants aisés des centres-villes et ceux des villes périphériques. Cela risque également d'opposer les territoires, entre modèles urbains et zones péri-urbaines, voire rurales.

****le terme « banlieue » vient du mot « ban », « bannissement ». La « banlieue », c'est le lieu du ban.***

Pourquoi les deux-roues motorisés en milieu urbain sont une solution et non une pollution :

Les 2RM sont fluides en ville et favorisent le trafic. Cela a été calculé par une étude Belge menée en 2011 par Transport & Mobility Leuven qui conclut que les embouteillages diminueraient de 40% si 10% des automobilistes troquaient leur voiture pour un deux-roues motorisé.

Toujours en Belgique, la Fédération belge de l'automobile et du cycle (FEBIAC) affirme que les motos et les scooters constituent une solution pour décongestionner le trafic, expliquant que la règle qui les autorise à rouler entre les files de voitures, sans dépasser les 50 km/h, leur permet de parcourir près de deux fois plus de distance que les voitures sur la même durée. En IdF, cette pratique de circulation interfile est également permise le temps d'une phase expérimentale en cours, mais la Ville de Paris décide quand même d'interdire totalement l'accès à la capitale aux 2RM d'avant juin 1999.

Durant l'été 2014, la Fédération européenne des associations de motards (Fema) a réalisé un test de mobilité dans 15 villes de 8 pays. Les règles étaient simples : utiliser moto, cyclomoteur, voiture, transports en commun et vélo ; se lancer en même temps, à partir d'un endroit précis dans une banlieue et rallier un point précis au centre-ville. Le résultat est limpide : « *dans chaque ville, motocyclettes et cyclomoteurs ont réalisé les voyages les plus rapides* », constate la Fema. Leur vitesse moyenne est supérieure à celle d'une voiture. La plus grande différence entre moto et voiture fut mesurée à 38 minutes d'écart pour parcourir 29 km, à Oslo, et 48 minutes pour parcourir 19 km, à Dublin.

- En Île-de-France, les 2RM mettent deux à trois fois moins de temps qu'une auto à accomplir un trajet domicile/travail
- Même avec une seule personne à bord, les 2RM présentent un taux d'occupation de 50% quand une voiture de 5 places est souvent utilisée par une seule personne, soit un taux d'occupation de 1/5
- En cycle urbain, un 2RM consomme deux fois moins de carburant qu'une automobile moyenne
- Quatre 2RM peuvent stationner sur la même surface que celle requise pour UNE automobile
- Un 2RM dans la circulation = une voiture en moins = un usager en moins dans les transports en communs déjà saturés
- Il n'y a pas de 2RM à motorisation diesel (motorisation la plus émettrice de microparticules cancérigènes)

- Par leur poids cinq à six fois inférieur à une automobile moyenne, les 2RM n'ont qu'une très faible incidence sur la durabilité des chaussées... et les travaux de réfection des chaussées sont des activités très polluantes !

Donc, choisir un 2RM comme mode de transport quotidien pour aller travailler en milieu urbain est déjà une solution.

Et remplacer un vieux 2RM par un neuf, ça ne résout pas la pollution de façon globale, ça ne fait que la déplacer : le vieux 2RM devient un déchet à recycler et le 2RM neuf a produit de la pollution pour sa fabrication. Si la lutte contre la pollution passe par une durabilité des objets et contre l'obsolescence programmée, pourquoi pousser à la casse des véhicules qui fonctionnent bien et rendent service à leurs propriétaires ?

Quelques parlementaires interpellés par la FFMC sur les ZCR

M. Damien Abad (LR, soutien Bruno Lemaire) député de la 5^{ème} circonscription de l'Ain et Président du conseil général a reçu la FFMC 01. Il s'est déclaré opposé à inclure les 2RM dans les ZCR. Il s'est engagé à interpellier le gouvernement et Mme Ségolène Royal (ministre de l'Environnement) sur ce dossier. Sur le même thème, M. Rachel Mazuir, sénateur PS de l'Ain ne comprend pas que des restrictions puissent s'appliquer aux motards et il « *conteste la pertinence d'une mesure dont la portée restera limité pour la qualité de l'air, mais qui touchera les foyers le plus modestes.* »

M. Paul Salen (LR, député de la 5^{ème} circonscription de la Loire), interpellé par la FFMC 42 semble ne pas être d'accord avec les ZCR excluant les vieux véhicules. Il a interpellé Mme Ségolène Royal par écrit sur les modalités des ZCR (question AN n°73946) en février 2016. La FFMC 42 a également interpellé M. François Rochebloine (UDI, député à circonscription 42) et M. Régis Juanico (PS, député à circonscription 42).

Mme Béatrice Santais, (PS, députée de la 3^{ème} circonscription de la Savoie), interpellée par la FFMC 73 a écrit le 16 mars 2016 à Mme Ségolène Royal en s'inquiétant des conséquences sociales de ces restrictions sur les ménages les plus modestes et l'entrave à la mobilité des habitants des zones périphériques aux villes concernées par les ZCR.

M. Christophe Priou (LR, député de la 7^{ème} circonscription de Loire-Atlantique), interpellé par la FFMC 44 a saisi le gouvernement sur la question des ZCR. Il dénonce une « *écologie punitive* » et rappelle que « *le Parlement européen a récemment reconnu l'importance de la moto dans les transports, notamment en considération de son rôle significatif dans la mobilité durable. Il ne paraît donc pas approprié de considérer un deux-roues motorisé comme un autre véhicule terrestre à moteur alors qu'il pourrait même constituer une réelle alternative à développer pour désengorger les agglomérations* ». La FFMC 44 a également interpellé Mme Sophie Errante, députée PS de la 10^{ème} circonscription de la Loire-Atlantique.

Interpellé par la FFMC 57, M. Alain Marty, maire de Sarrebourg et député LR de la 4^{ème} circonscription de la Moselle a saisi Mme Ségolène Royal dans un courrier du 2 février 2016 dans lequel il rappelle l'intérêt des 2RM pour fluidifier la circulation dans les villes, rappelant qu'ils ne roulent pas au diesel et s'inquiétant de l'impact social sur les usagers concernés par les ZCR. La FFMC 57 a également interpellé Mme Nathalie GRIESBECK, députée européenne.

La FFMC 12 a interpellé M. Yves Censi, député LR de la 1^{ère} circonscription de l'Aveyron et Mme Marie-Lou Marcel, députée PS de la 2^{ème} circonscription de l'Aveyron qui a répondu par courrier de l'Assemblée nationale. Elle a repris les arguments de la FFMC 12 et a déposé une question auprès du ministre de l'intérieur (JO 02/02/2016).

Interpellé par la FFMC 33, M. Alain Juppé, Maire et président de Bordeaux-Métropole s'engage (dans un courrier du 16 juin 2016) à ne pas appliquer de restrictions aux motos, considérant que les 2RM ne représentent qu'une part négligeable aux problèmes de pollution

et rappelle que « *les villes européennes ayant mis en place des restrictions de circulation n'appliquent aucune restrictions aux motards* »

Interpellé par la FFMC 85, Mme Annick Billon, sénatrice UDI de Vendée a répondu par courrier comprendre les préoccupations de la FFMC... quant aux ZCR et elle s'est engagée à saisir Mme Ségolène Royal.

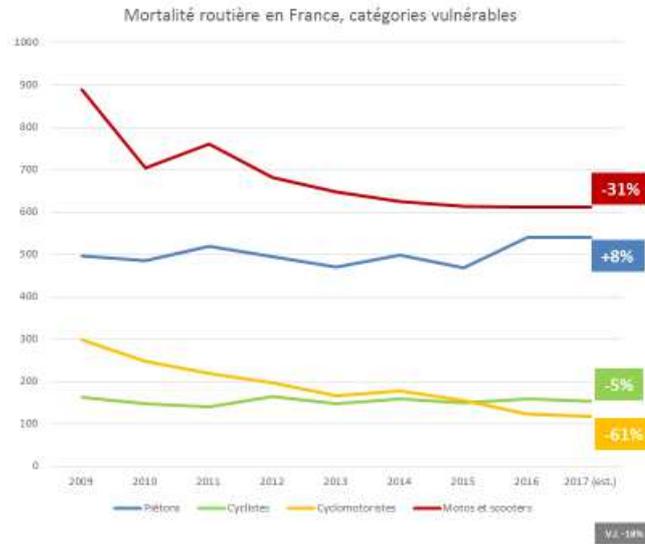
Dans un communiqué de presse du 28 juin 2016, M. Franck Marlin, député LR de la 2^e circonscription de l'Essonne dénonce « *une décision profondément injuste, scandaleuse et liberticide. Ce n'est pas ainsi que l'on répondra aux difficultés liées à la pollution. En prenant une telle décision, Madame Hidalgo et les élus de sa majorité condamnent des centaines de milliers de Franciliens et de foyers modestes* ».

Deux jours plus tard, le 30 juin au micro de RFI, M. François de Rugy, vice-président de l'Assemblée nationale et chef de file des députés écologistes, défendait les usagers du 2RM en disant que « *Le seul bémol que je mettrais, par rapport aux mesures d'Anne Hidalgo, c'est sur les 2-roues motorisés, parce que les règles sont aussi strictes alors qu'on sait que les 2-roues polluent moins, il n'y a pas de 2-roues diesel et les motos sont plus âgées, sont gardées plus longtemps car elles circulent moins* ».

Repères sur l'évolution de l'accidentalité



Evolution de l'accidentalité depuis 2009



5



Evolution de l'accidentalité 2 RM depuis 2013

source ONISR

Données générales 2016 – les usagers

- 1- Le poids des tués en 2 RM reste élevé
- 2- Sur 2013-2016 le nombre de tué en 2 RM recule alors qu'il augmente dans toutes les autres catégories

2016 prov:	piétons	vélo	Cyclo	Moto	VL	PL	Autres	TOTAL
nombre	540	159	124	612	1759	61	214	3469
poids	16 %	5 %	4 %	18 %	51 %	2 %	6 %	100%
Évolution 2013-2016	16 %	8 %	-22 %	-3 %	9 %	7 %	9 %	6 %

point presse 2 RM 27 avril 2017

6

Deux-roues motorisés et sécurité routière, bilan des 5 dernières années (... ou les promesses non tenues de François Hollande.)

« Moi président, il n'y aura pas d'obligations sur les équipements individuels des pratiquants du deux-roues motorisé... Moi président, je suis pour les mesures d'incitation et pas pour la répression... Moi président, il n'y aura pas de contrôle-technique pour les motos... »

En février 2012, la Fédération française des Motards en colère (FFMC) et la Fédération française de motocyclisme (FFM) interrogeaient conjointement le candidat François Hollande avant les élections présidentielles. Un mois plus tard, Monsieur Hollande répondait par courrier, extraits :

« En matière de sécurité routière, étant moi-même un (ancien) conducteur de 2RM, je suis particulièrement sensible à la prise en compte et à la reconnaissance à part entière des deux roues motorisés... J'estime ainsi que la politique en matière de sécurité routière ne doit pas se résumer à de la répression...

Concernant les éléments "techniques" que vous abordez, je considère à votre instar plus efficace et pertinent d'inciter les usagers de deux-roues motorisés à s'équiper pour se protéger et diminuer les conséquences d'accidents éventuels. De même, la mise en place d'un suivi d'entretien et de conformité des véhicules s'appuyant sur les réseaux des concessionnaires et des professionnels effectuant l'entretien des cyclomoteurs me paraît préférable à la création d'un contrôle technique contraignant et coûteux pour les usagers... »

Cinq ans après, les motards connaissent le résultat de ces belles paroles : en matière d'équipement individuel, le gouvernement a décrété le port des gants « homologués » obligatoire (mesure assortie à une amende et un retrait de point), prélude à d'autres obligations à venir et Emmanuel Barbe délégué interministériel à la sécurité routière a tenté de nous imposer la mise en place d'un contrôle-technique des 2RM d'ici fin 2017... Plus généralement, en matière de répression routière, les usagers peuvent constater toujours plus de radars sur les routes et toujours plus de restrictions de circulation contraires « à la reconnaissance à part entière des deux roues motorisés » que nous promettaient le candidat à l'Élysée.

Cette politique répressive qui illustre le renoncement aux engagements de campagne de M. Hollande a été portée par ses deux ministres de l'intérieur. Quant à M. Barbe nommé en avril 2015 et chargé de mettre en œuvre ces mesures qui contredisent les engagements du Président Hollande, il est toujours à son poste.

Pour rétablir la confiance avec les usagers, pour les cinq prochaines années, ça va être dur !

Fiche sur l'obligation du port de gants homologués pour les utilisateurs 2RM

En novembre 2016, le ministère de l'Intérieur décrète (1) que les usagers et passagers de deux et trois roues motorisés (2RM) devront obligatoirement circuler munis de gants « homologués », sous peine d'amende et du retrait d'un point du permis de conduire. La Délégation à la sécurité routière (DSR) prétend que cette mesure fera économiser de l'argent à la société (coût élevé des soins aux mains et arrêts de travail), faisant peu de cas du fait que les conducteurs concernés sont majoritairement bien équipés et qu'ils payent déjà une assurance obligatoire. Selon l'analyse de la FFMC, cette obligation qui ne fera pas bouger une ligne des bilans annuels de la sécurité routière, est le « cheval de Troie » pour d'autres obligations à venir concernant les « équipements individuels de protection » (EPI). La position des représentants des usagers 2RM favorables à l'information et à l'incitation contre toute obligation a été exprimée au sein du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) auquel participe la FFMC depuis 2013. Par conséquent, la DSR ne peut pas prétendre que cette mesure des gants obligatoires serait une recommandation du CNSR.

En mai 2015, la FFMC rencontre Emmanuel Barbe, le nouveau délégué interministériel à la sécurité routière, pour faire connaissance (2). D'entrée, cet ancien magistrat annonce vouloir rendre obligatoire le port des gants à moto. En réponse, les Motards en colère lui expliquent en quoi un tel passage en force serait maladroit compte-tenu du travail accompli depuis trois décennies par la FFMC, la Mutuelle des Motards et Moto-Magazine en faveur d'une information permanente incitant les utilisateurs 2RM à bien s'équiper, tout en respectant le libre-arbitre de chacun. Malgré cela, M. Barbe fait le choix de l'autoritarisme, dédaignant l'avis des usagers pourtant experts sur leurs propres questions de sécurité, préférant satisfaire son ministre désireux de montrer à l'opinion publique qu'ils se préoccupe de sécurité routière.

Une obligation contestée par les intéressés

Lorsque l'obligation du port de gants est annoncée en septembre 2016, la FFMC et la Fédération française de motocyclisme (FFM) ont contesté (3) ce passage en force décrété contre nos avis et s'inquiètent des difficultés pour les vendeurs et les fabricants à se conformer à cette nouvelle règle autant que des verbalisations auxquelles se retrouvent exposés les usagers dont le seul tort serait de circuler avec des gants de motos non-conformes à ce nouveau diktat du délégué à la sécurité routière.

Que demande la FFMC ?

- Le respect des débats auxquels ont participé les représentants des usagers
- L'arrêt de cette politique sécuritaire et culpabilisante qui fait de ces questions un repoussoir pour les intéressés au lieu de les associer
- La fin de cette politique spectacle qui fait des coups de com' sur le dos des usagers, par une surenchère réglementaire permanente et pourtant inefficace

(1) <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/9/19/INTS1609601D/jo/texte>

(2) <http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article4932>

(3) <http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article6654>

Fiche sur l'extension du permis A2

Depuis juin 2016, il n'est plus possible de conduire un « gros cube » directement après l'obtention du permis moto A. Pendant deux années, tout « jeune permis », quel que soit son âge ou son expérience avec d'autres permis déjà acquis devra se limiter à une moto de 35 kW (47,5 ch).

Ce permis « probatoire » est appelé « permis A2 ». Il est censé garantir une progressivité dans l'accès à la conduite d'une moto, partant de l'idée que les néo conducteurs sont plus exposés aux risques et basé sur l'idée fixe (chez les fonctionnaires de la sécurité routière) que l'accidentalité des usagers en 2RM serait en rapport avec la puissance de leur motorcycle, ce qui n'a jamais été démontré par aucune étude. Bref, la FFMC conteste cette mesure, voici pourquoi :

Cette énième réglementation du permis moto étend donc à tous les âges une disposition (le permis A2) qui ne concernait auparavant que la tranche d'âge 18 – 24 ans... toujours au motif de réduire l'accidentalité des usagers en 2RM, notamment les jeunes. Et puis en épluchant leurs bilans statistiques, les fonctionnaires de la sécurité routière se sont rendus compte que des gens de plus de 24 ans pouvait également être victimes d'accidents de 2RM dans les deux années suivant l'obtention de leur permis A. Alors crac, brain-storming chez les experts et zou, extension du permis A2 à tous les âges ! Résultat, le quinquagénaire, déjà titulaire du permis B depuis 30 ans et voulant se mettre à la moto sur le tard sera obligé, si il veut rouler tout de suite, soit d'acheter une moto limitée à 35 kW, soit d'attendre deux ans sans rouler à moto si son souhait est d'acquérir une moto de plus forte puissance, même si c'est une moto « tranquille ». Dans ce cas, l'idée de progressivité avancée par la Direction de la sécurité routière tombe à l'eau et plutôt que d'apporter un progrès en matière de « continuum éducatif » initialement affiché, la mesure se retrouve totalement contre-productive puisque le néo-motard qui a souvent attendu des années pour se mettre à la moto attendra bien encore deux ans pour pouvoir rouler avec la moto de ses rêves, donc deux ans sans pratiquer, deux ans sans acquisition d'expérience... dommage !

Quand cette idée d'extension du permis A2 a commencé à sortir dans les réunions du Conseil national de la Sécurité routière, la FFMC et les spécialistes de l'éducation routière ont alerté sur l'aspect contre-productif que cette mesure allait avoir pour les néo-motards âgés (ceux qui resteraient deux ans sans rouler en attendant de pouvoir le faire avec la moto de leur choix).

La FFMC a également fait part de ses craintes sur le marché de la moto d'occasion pour les jeunes permis qui auront du mal à acquérir une moto de 35 kW en occasion... En alternative, la FFMC a proposé d'étendre à tous les nouveaux permis moto une acquisition d'expérience par un retour en formation dans les deux années suivant l'obtention du permis A, laissant à chacun le libre choix de sa moto, en cylindrée et en puissance, en neuf ou en occasion.

Estimant visiblement que les procédés de concertation avec les représentants des usagers étaient arrivés aux limites de l'écoute qu'ils étaient prêts à nous concéder, les gens de la Sécurité routière ont verrouillé ce dossier et imposé ce permis A2 à tous les primo-accédant du permis A. La FFMC y voit de fait une contrainte supplémentaire dans l'accès au 2RM pour en limiter le nombre d'usagers.

Fiche sur la privatisation de la sécurité routière et des réseaux routiers

La FFMC dénonce la « sécurité rentière » !

Début 2017, la Direction de la sécurité routière annonçait le lancement d'une expérimentation des contrôles de vitesse menés à bord des voitures-radars (les fameux « mobiles-mobiles ») qui serait réalisée par des sociétés privées.

Privées... comme les autoroutes dont les tarifs de péage ne cessent d'augmenter au détriment des usagers et au profit des concessionnaires et de leurs actionnaires, tandis que le réseau public se dégrade.

Privé... comme le stationnement en ville, de plus en plus cher et de moins en moins public !

Privée, comme l'éducation routière qui va pouvoir être vendue par des sociétés comme Dekra (spécialiste en contrôle-technique des véhicules) suite à un arrêté du 8 février 2017 ou à d'autres entreprises issues de l'industrie numérique, comme le permet la « Loi Macron » votée en août 2015...

Pendant que les radars rapportent annuellement des centaines de millions d'euros à l'Etat (1), les collectivités locales manquent d'argent pour entretenir les routes ou pour soutenir les associations œuvrant dans les domaines de la prévention et de l'éducation...

Il n'y a pas si longtemps encore, la sécurité routière était administrée par le ministère des transports, avant d'être assujettie à celui de l'Intérieur... au train où ça va, ce qu'il en reste ne devrait pas tarder à rejoindre le ministère des finances, au département « dîmes, octroi et gabelle ».

Allez, bonne route et Bercy beaucoup !

La sécurité routière version « ministère de l'Intérieur », c'est la privatisation des profits et la répression pour tous. Les Motards en colère disent « stop » !

(1).<http://www.motomag.com/Recettes-des-radars-bientot-le-milliard-d-euros.html#.WRMtD8akLTc>

Fiche sur le format unique de la plaque d'immatriculation des deux-roues motorisés

Comme annoncé en octobre 2015, le gouvernement a décidé, en décembre 2016, d'interdire les plaques d'immatriculation des deux-roues motorisés (2RM) qui ne mesurent pas 210 X 130 mm. Les usagers ont jusqu'au 1er juillet 2017 pour se conformer à ce nouveau diktat de la Sécurité routière.

Dans sa communication (ainsi que dans le décret du 6 décembre 2016 qui va avec), la Direction de la sécurité routière (DSR) dit que cette réglementation « *vise à protéger les usagers les plus vulnérables en généralisant l'ensemble du parc des véhicules à moteur à deux et trois roues et quadricycles à moteur non carrossés en généralisant le format unique de 210 X 130 mm des plaques d'immatriculation... »*

Nous sommes réglementés par un état qui laisse les routes publiques se dégrader, qui supprime l'éclairage public des voies express périurbaines sur lesquelles nous sommes plongés dans le noir tous les soirs d'octobre à mars, qui laisse les sociétés d'autoroutes s'engraisser sur le dos des usagers, un état qui crée une ségrégation sociale et spatiale en interdisant aux vieux véhicules de rouler en semaine en ville... et leur nouvelle trouvaille pour « *protéger les usagers en 2RM »*, c'est d'avoir une plaque d'immatriculation à la taille idéale pour être bien lue par les radars automatiques. Et après, ils vont venir nous parler de « *prévention »* !

Quoiqu'il en soit, les usagers en 2RM équipés d'une plaque qui ne mesure pas 210 X 130 mm, même si cette plaque était encore légale ces dernières années jusqu'à la parution de ce nouveau règlement, encourent une verbalisation pour « *plaque non-conforme »* à partir du 1^{er} juillet prochain. Pourtant, les plaques « *moto »* homologuées en format 170 X 130 mm en vigueur depuis 2009, lors de la mise en place du nouveau système d'immatriculation comportent des chiffres, des lettres et des espacements identiques à celles en format 210 X 130 mm ! La seule différence, c'est la largeur de la marge de blanc qui est autour. Où est la question de la « *sécurité »* là-dedans ? En quoi cela va-t-il « *protéger les usagers les plus vulnérables »* ? Comme toujours, les fonctionnaires de la Direction de la sécurité routière prennent les usagers de la route pour des idiots et après, ils nous demandent d'être « *responsables »* ?

Surenchère réglementaire !

Cette nouvelle règle est d'autant plus absurde qu'à partir de 2020, tous les véhicules immatriculés avant 2009 encore en circulation devront obligatoirement être passés à la nouvelle immatriculation en système SIV : cette échéance aurait dû suffire à normaliser la taille des plaques des 2RM au moment de leur remplacement. Mais au lieu d'attendre trois ans en laissant les usagers changer leur plaque au gré des ré-immatriculations, la Direction de la sécurité routière a préféré ajouter une tranche réglementaire de plus à un mille-feuilles déjà bien indigeste, créant au passage une nouvelle infraction.

Liste des manifestations

13 mai 2017

Manifestation à Bourg-en-Bresse avec la FFMC 01

- ▶ Rendez-vous : Carrefour de l'Europe, intersection D1083/D1079 à **13h30**
- ▶ Contact : ffmc01@ffmc.fr

Départ de Lyon pour Bourg-en-Bresse

La **FFMC 69** organise un départ de Lyon pour rejoindre la manifestation de Bourg-en-Bresse.

- ▶ Rendez-vous : Place Bellecour à partir de 10h30 pour un départ en convoi à **11h**
- ▶ Contact : contact@ffmc69.org ; 07 70 61 89 75

Départ de Dole pour Bourg-en-Bresse

La **FFMC 39** organise un départ de Dole pour rejoindre la manifestation de Bourg-en-Bresse.

- ▶ Rendez-vous : ZAC Les Épenottes à partir de 9h pour un départ en convoi à **12h15**
- ▶ Contact : ffmc39@ffmc.fr ; 06 95 77 42 14

Départ de Lons-le-Saunier pour Bourg-en-Bresse

La **FFMC 39** organise un départ de Lons-le-Saunier pour rejoindre la manifestation de Bourg-en-Bresse.

- ▶ Rendez-vous : Square du 8 mai 1945 à partir de 11h pour un départ en convoi à **12h15**
- ▶ Contact : ffmc39@ffmc.fr ; 06 95 77 42 14

Départ de Frangy (74) pour Bourg-en-Bresse

La **FFMC 74** organise un départ de Frangy pour rejoindre la manifestation de Bourg-en-Bresse.

- ▶ Rendez-vous : ZI Les Bonnets à partir de 9h30 pour un départ en convoi à **10h**
- ▶ Contact : ffmc74@ffmc.fr ; 06 88 31 17 59

Départ de Bourg-lès-Valence (26) pour Bourg-en-Bresse

La **FFMC 2607** organise un départ de Bourg-lès-Valence pour rejoindre la manifestation de Bourg-en-Bresse.

- ▶ Rendez-vous : parking du Pôle Val Moto à Bourg-lès-Valence à partir de **9h**
- ▶ Contact : ffmc26@ffmc.fr ; 06.60.15.92.65

Départ de Sevrey (71) pour Bourg-en-Bresse

La **FFMC 71** organise un départ de Sevrey pour rejoindre la manifestation de Bourg-en-Bresse.

- ▶ Rendez-vous : parking du Pôle Moto à Sevrey à partir de **10h**
- ▶ Contact : ffmc71@ffmc.fr ; 06 85 56 90 67

Manifestation à Pamiers avec la FFMC 11

- ▶ Rendez-vous : Piscine Neptunia à 13h
- ▶ Contact : ffmc11@ffmc.fr ; 06 75 56 77 20

Manifestation à Marseille avec la FFMC 13

- ▶ Rendez-vous : Le Dôme, 48 avenue de Saint Just à **13h30**
- ▶ Contact : ffmc13@ffmc.fr ; 06 60 40 89 06

Manifestation à Dijon avec la FFMC 21

- ▶ Rendez-vous : Zénith de Dijon à **14h**
- ▶ ou 1er rendez-vous à **11h** devant la concession R1quad de Vitteaux
- ▶ Contact : contact@ffmc21.fr ; 06 20 33 46 20

Manifestation à Besançon avec la FFMC 25

- ▶ Rendez-vous : Parking Casamance, route de Lyon à **11h** ; cortège jusqu'à la préfecture du Doubs ; sitting de 10 minutes puis barbecue géant sur site de la gare d'Eau à Besançon ; les candidats aux législatives sont invités.
- ▶ Contact : laurent.fasel@adreamutuelle.fr ; 06 16 36 05 53

Départ de Pontarlier (FFMC 25)

- ▶ Rendez-vous : Place de la mairie à **9h** ; sitting devant la sous-préfecture de Pontarlier puis cortège jusqu'à Besançon
- ▶ Contact : laurent.fasel@adreamutuelle.fr ; 06 16 36 05 53

Départ de Montbéliard (FFMC 25)

- ▶ Rendez-vous : parking de la sous-préfecture à **9h** ; sitting devant la sous-préfecture de Montbéliard puis cortège jusqu'à Besançon
- ▶ Contact : laurent.fasel@adreamutuelle.fr ; 06 16 36 05 53

Manifestation à Orléans avec la FFMC 45

- ▶ Rendez-vous : rond-point de la Petite Marie (Novotel), RD 2020 Sud à Orléans à **14h** ; déguisement de 5 radars fixes en tirelire (départ à 12h du local de la FFMC 45)
- ▶ Contact : infoffmc45@gmail.com ; 06 71 45 00 61

Départ de Villemandeur (FFMC 45) vers Orléans

- ▶ Rendez-vous : rassemblement devant l'ancien Moto Expert, impasse Nicéphore Niepce à Villemandeur à 8h du matin.
- ▶ Contact : infoffmc45@gmail.com ; 06 71 45 00 61

Manifestation à Saint-Lô avec la FFMC 50

- ▶ 2 rendez-vous :
- ▶ parking de l'Arsenal de Cherbourg à **9h30** ; départ vers Saint-Lô
- ▶ préfecture de Saint-Lô à **12h**
- ▶ Contact : ffmc50@gmail.com ; 06 18 63 35 30

Manifestation à Reims avec la FFMC 51 -FFMC 08 – FFMC91

- ▶ Rendez-vous : Parc des expositions de Reims à **14h**
- ▶ Contact : ffmc51@ffmc.fr ; 06 80 91 99 48

Départ d'Évry (FFMC 91)

- ▶ Rendez-vous : Parking de la préfecture de l'Essonne à **9h30** départ à 10h30 pour rejoindre la manifestation de Reims
- ▶ Contact : contact@ffmc91.fr ; 07.61.62.54.13

Départ de Charleville-Mézières (FFMC 08)

- ▶ Rendez-vous : parc des expositions de Charleville à **14h** pour rejoindre la manifestation de Reims
- ▶ Contact : ffmc08@ffmc.fr ; 07 82 59 23 44

Manifestation à Vandœuvre-lès-Nancy avec la FFMC 54

- ▶ Rendez-vous : Parc des expositions de Vandœuvre-lès-Nancy à **14h**
- ▶ Contact : ffmc54@ffmc.fr ; 06 76 86 34 14

Départ de Metz (FFMC 55)

- ▶ Rendez-vous : Parking de la foire exposition Metz Grigy à **13h** pour rejoindre la manifestation de Vandœuvre-lès-Nancy (départ à 13h15)
- ▶ Contact : jeanyves.martignon@free.fr ; 06 63 11 81 55

Manifestation à Lille avec la FFMC 59

- ▶ Rendez-vous : CRT de Lesquin, boulevard du Bois d'Enchemont (station-service) à **14h** ; parcours à partir de 14h30 jusqu'à la mairie de Lille, remise des revendications au Préfet.
- ▶ Contact : ffmc59@ffmc.fr ; 06 85 36 38 54

Départ d'Arras pour Lille

La FFMC 62 organise un départ d'Arras :

- ▶ Rendez-vous : parking de la piscine Aquarena, 33 boulevard Schuman à **12h** ; direction la préfecture du Pas-de-Calais pour transmettre un courrier explicatif des revendications, le cortège rejoint la manifestation de la FFMC 59 à Lille.
- ▶ Contact : coordinateur@ffmc62.fr ; 06.76.98.62.57 (Christian) ; 06.87.45.23.44 (Michel)

Manifestation à Perpignan avec la FFMC 66

- ▶ Rendez-vous : Parc des expositions de Perpignan à 13h30
- ▶ Contact : ffmc66@ffmc.fr ; 06 08 03 39 17

Manifestation en Vaucluse avec la FFMC 84

Départ de Carpentras (FFMC 84)

- ▶ Rendez-vous : Place des platanes à **14h** ; petite tournée des permanences des candidats aux élections législatives avant de converger vers Avignon
- ▶ Contact : coordination@ffmc84.ouvaton.org ; 06 52 36 18 58

Départ de Cavillon (FFMC 84)

- ▶ Rendez-vous : Parking de Verdun à **14h** ; petite tournée des permanences des candidats aux élections législatives avant de converger vers Avignon
- ▶ Contact : coordination@ffmc84.ouvaton.org ; 06 52 36 18 58

Départ d'Orange (FFMC 84)

- ▶ Rendez-vous : Parking Daudet (derrière le Mac Do centre ville) à **14h** ; petite tournée des permanences des candidats aux élections législatives avant de converger vers Avignon
- ▶ Contact : coordination@ffmc84.ouvaton.org ; 06 52 36 18 58

Manifestation à Limoges avec la FFMC 87

- ▶ Rendez-vous : La Bastide à **14h**
- ▶ Contact : ffmc87@ffmc.fr ; 06 37 63 97 44

Manifestation à Épinal avec la FFMC 88

- ▶ Rendez-vous : Parking du cimetière (face au garage Renault), avenue de Saint-Dié à **14h**
- ▶ Contact : coordinateur@ffmc88.com ; 07 51 61 98 26

Départ de Saint-Dié pour Épinal (FFMC 88)

- ▶ Rendez-vous : Tour de la Liberté à **13h**
- ▶ Contact : coordinateur@ffmc88.com ; 07 51 61 98 26

Départ de Saint-Étienne-lès-Remiremont pour Épinal (FFMC 88)

- ▶ Rendez-vous : Centre commercial Leclerc à **13h30**
- ▶ Contact : coordinateur@ffmc88.com ; 07 51 61 98 26

Départ de Contrexéville pour Épinal (FFMC 88)

- ▶ Rendez-vous : Parking de l'Intermarché à **13h**
- ▶ Contact : coordinateur@ffmc88.com ; 07 51 61 98 26

20 mai 2017

Manifestation à Valence avec la FFMC 2607

- ▶ Rendez-vous : parking du théâtre du Rhône à Bourg-lès-Valence à **14h**
- ▶ Contact : ffmc26@ffmc.fr ; 06.60.15.92.65

25 mai 2017

Manifestation à Périgueux avec la FFMC 24

- ▶ Rendez-vous : Allées Tourny à **13h30**
- ▶ Contact : daniel.julliot@gmail.com ; 06 81 98 11 80

26 mai 2017

Nuit 2-Roues à Strasbourg avec la FFMC 67

- ▶ Rendez-vous : Place Gutenberg pour une Nuit 2-Roues avec apéro motard : non aux projets de restriction de circulation ! à **19h**
- ▶ Contact : ffmc67@ffmc.fr ; 06 64 61 31 54

**CONTRE LES LOIS LIBERTICIDES !
CONTRE UNE SECURITE
RENTIERE ET PRIVATISEE !**

FFMC
Fédération Française des Motards en Colère

Visuel de la mobilisation

**NON A LA SURENCHERE REPRESSIVE !
NON A LA SECURITE RENTIERE !**



La FFMC appelle les motards à manifester le 13 mai
avant les élections législatives.

RENDEZ-VOUS EVRY 9h30

PARKING de la PREFECTURE

FFMC 91
MOTARDS & CITOYENS | ESSONNE
Fédération Française des Motards en Colère